



## L'ABC de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération

Masako Toki & William C. Potter

L'éducation et la formation sont, pour ce qui est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération, deux outils très importants mais sous-utilisés. Bien que peu de gouvernements et d'organisations internationales aient massivement investi dans de tels programmes, les États reconnaissent de plus en plus la nécessité de corriger cette situation. Cette évolution positive est illustrée par le large soutien qu'ont obtenu les recommandations d'une étude sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération publiée par l'ONU et par les mesures prises dans le cadre de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans l'optique de la prochaine Conférence d'examen du TNP (2005), il est utile de voir dans quelle mesure les recommandations de l'étude de l'ONU ont été appliquées. Il faut, en particulier, suivre les progrès accomplis dans le contexte de l'examen du TNP et les obstacles qui restent à surmonter si l'on veut pleinement réaliser le potentiel de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération.

### L'étude de l'ONU : Comment penser les problèmes

L'étude de l'ONU a été commandée par le Secrétaire général, Kofi Annan, en application d'une résolution présentée en 2000 à l'Assemblée générale par le Mexique et onze autres pays. En août 2002, le groupe d'experts (Égypte, Hongrie, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Sénégal et Suède) a rendu ses conclusions, présentant au Secrétaire général un document de consensus contenant 34 recommandations concrètes. En novembre 2002, l'Assemblée a approuvé l'étude et a transmis ses recommandations aux États Membres, aux institutions et organismes des Nations Unies, à la société civile, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux médias afin qu'ils les appliquent.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'énumérer – et encore moins d'analyser – ces 34 recommandations. Toutes partent, cependant, du principe qu'une éducation moderne au désarmement et à la non-prolifération doit enseigner, s'agissant de paix et de sécurité, « comment penser » et non « que penser ». L'objectif principal, autrement dit, est de développer la réflexion critique. On y parviendra plus facilement en promouvant, par exemple, l'apprentissage participatif, en introduisant ces questions dans tous les programmes d'enseignement structuré et informel, en utilisant de nouveaux moyens d'informations et de communication, en offrant des possibilités de formation en cours d'emploi et en améliorant la liaison entre les organes concernés des Nations Unies.

### Mise en œuvre des recommandations

En novembre 2004, le Secrétaire général a rendu compte à l'Assemblée générale de la mise en œuvre des recommandations de l'étude. Celle-ci, ainsi qu'une nouvelle résolution de l'Assemblée adoptée sur le sujet, illustre à la fois le potentiel que recèle une éducation au désarmement et à la non-prolifération et la difficulté de passer d'un accord de principe à la mise en œuvre de mesures concrètes et pratiques.

Le rapport du Secrétaire général contenait des indications utiles fournies par la Hongrie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie, la Suède et le Venezuela sur les mesures qu'ils avaient prises pour donner suite à l'étude. Le commentaire de la Nouvelle-Zélande, particulièrement détaillé, pourrait servir de modèle à d'autres États. Le rapport de la Fédération de Russie se distingue également par son riche contenu et par le fait qu'il représente, en matière de notification, le premier engagement officiel d'un État doté d'armes nucléaires. En outre, des rapports instructifs ont été remis, s'agissant de l'ONU, par le Département des affaires de désarmement, le Département de l'information, l'Institut

de recherche sur le désarmement, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Université des Nations Unies, ainsi que par l'Université pour la paix et par cinq ONG.

Le faible nombre d'États Membres de l'ONU ayant présenté un rapport est, en revanche, moins encourageant. On est particulièrement surpris et découragé par l'incapacité de la moitié des États Membres qui avaient participé au groupe d'experts de présenter leur rapport en temps voulu. Dans une certaine mesure, la faible réponse est probablement due à la nouveauté du mécanisme de notification, à l'absence de contacts évidents au sein de certaines administrations et au fait que de nombreux États ignoraient qu'ils devaient respecter un délai.

Un signe plus positif est le nombre accru de pays qui ont soutenu, en 2004, la dernière résolution de l'Assemblée générale concernant l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Cette résolution, soutenue par 31 États, y compris tous les États qui avaient pris part à l'étude de l'ONU ainsi que deux États officiellement dotés d'armes nucléaires (France et Inde), inscrit notamment l'éducation au désarmement et à la non-prolifération à l'ordre du jour provisoire de la 61<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, signe d'une prise de conscience, par l'ONU, de la nécessité d'examiner régulièrement cette question.

## Le processus d'examen du TNP

La question de l'éducation a initialement été soulevée dans le cadre de l'examen du TNP en avril 2002, à la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2005. Le Japon, le Kirghizistan, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont été parmi les premiers États parties au TNP à évoquer la question, et le président du Comité a noté, dans son résumé, la nécessité d'éduquer pour « renforcer le désarmement et la non-prolifération au profit des futures générations ». À la session de 2003 du Comité, de nombreux autres États ont évoqué le rôle positif que peut jouer l'éducation à l'appui du désarmement et de la non-prolifération, et le Japon a présenté, en son nom propre et au nom de sept autres États, un document de travail. Le président du Comité a également noté que les États soutenaient le rapport du groupe d'experts et étaient invités à inclure, dans leurs programmes d'enseignement, des informations relatives au Traité, à ses conférences d'examen et aux mesures d'application prises par les États. À la session de 2004 du Comité, un nombre encore plus important de pays, dont trois détenteurs d'armes nucléaires, a soutenu le concept d'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Malgré un large consensus, y compris un nouveau document de travail présenté par le Japon en son nom propre et au nom de sept autres États, la session de 2004 n'a débouché sur aucune recommandation (concernant l'éducation ou toute autre question) à adresser à la Conférence d'examen de 2005.

## Prochaines étapes

Il a été relativement facile de parvenir, dans le contexte du TNP, à un quasi-consensus des États parties autour du concept

général d'éducation au désarmement et à la non-prolifération. La tâche la plus difficile mais aussi la plus importante reste maintenant de traduire ce soutien de principe en mesures concrètes promouvant les objectifs du TNP et facilitant sa pleine application.

En raison de sa nouveauté, aucun précédent n'indique où inscrire la question de l'éducation à l'ordre du jour de la Conférence d'examen du TNP. Lors des sessions de 2002, 2003 et 2004 du Comité préparatoire, cette question a été principalement examinée par référence au désarmement, mais on peut aussi avancer que l'éducation relève tout autant de la non-prolifération, des garanties, de l'application, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, du contrôle des exportations, des zones exemptes d'armes nucléaires et des questions régionales.

On pourrait par exemple demander, à la Conférence d'examen de 2005, aux États parties de soutenir les mesures suivantes.

*Non-prolifération* : Inviter les États parties à allouer des fonds supplémentaires à la conception, à l'amélioration et au soutien d'activités d'éducation à la non-prolifération, y compris des bourses d'étude permettant à des étudiants de troisième cycle de suivre une formation multidisciplinaire avancée sur ce thème. Inviter les États à mettre sur pied des programmes de stages au sein des organismes publics concernés, et les organisations internationales qui combattent la prolifération à proposer à des étudiants de troisième cycle une formation en cours d'emploi. Inviter les organismes publics concernés à concevoir et à diffuser, en coopération avec des ONG, du matériel pédagogique convivial à des publics de tous niveaux.

*Garanties* : Inviter les États parties à organiser, en coopération avec l'AIEA, des séminaires régionaux destinés à faciliter la conclusion et l'application d'accords de garanties et du protocole additionnel. Inviter l'AIEA à mettre au point du matériel didactique en ligne plus convivial et interactif, et à faire office de centre d'échange d'informations sur toutes les questions liées aux garanties internationales.

*Application* : Inviter les États parties à concevoir du matériel didactique expliquant la nécessité d'appliquer toutes les dispositions du TNP, ainsi que les conséquences sur la prolifération, et les inviter à organiser, en coopération avec des établissements d'enseignement et de recherche, des séminaires visant à promouvoir la pleine application de ces dispositions.

*Utilisations pacifiques* : Inviter l'industrie nucléaire et des établissements d'enseignement à nouer avec des États parties et des organisations internationales intéressées des partenariats en vue de recenser, d'évaluer et de diffuser toute information concernant de nouveaux moyens – techniques et politiques – de promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire tout en limitant les risques d'abus à des fins militaires.

**Contrôle des exportations :** Inviter les États parties à accroître, en coopération avec des organisations régionales et internationales, leur soutien à l'organisation, à l'intention de fonctionnaires et d'agents de la force publique, de cours sur le contrôle des exportations aux fins de la non-prolifération. Inviter les organismes publics de contrôle des exportations à diffuser davantage d'informations sur les mécanismes qu'ils utilisent et sur leur contribution à la non-prolifération. Inviter les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales à organiser des cours et des séminaires devant faciliter l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de destruction massive.

**Désarmement :** Inviter les États parties à concevoir, en coopération avec des établissements d'enseignement, des programmes universitaires types sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Inviter les États à accroître leur soutien aux activités de désarmement et de non-prolifération menées par le Département des affaires de désarmement de l'ONU, l'UNIDIR et d'autres organisations internationales en application des recommandations de l'étude de l'ONU.

**Zones exemptes d'armes nucléaires et questions régionales :** Inviter les États parties et des organisations régionales telles que l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL) à communiquer au public davantage d'informations sur la contribution de ces zones au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité régionale. Inviter les établissements d'enseignement et les ONG à analyser les enseignements tirés des zones existantes en vue de faire des recommandations concernant les moyens d'accélérer l'entrée en vigueur des zones déjà négociées et la conclusion de nouvelles zones sur la base d'accords librement consentis par les États de la région.

## Création de partenariats dynamiques

En relativement peu de temps, d'importants progrès ont été accomplis au sein d'instances telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence d'examen du TNP pour ce qui est de repenser l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Il reste, cependant, beaucoup à faire si l'on veut tirer le meilleur parti des mesures recommandées par le groupe d'experts.

Il va falloir, pour ce faire, surmonter plusieurs obstacles : faiblesse des moyens financiers, bureaucratie, priorités concurrentes et volonté politique incertaine de nombreux gouvernements. Ces contraintes, cependant, sont toujours présentes et ne devraient pas être insurmontables vu la logique convaincante des recommandations de l'étude de l'ONU et si les partisans naturels de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération sont mobilisés.

Plus que tout, la mise en œuvre de ces recommandations exigera la mise en place d'un partenariat dynamique entre

## Sources d'information sur le web

On trouve, sur l'Internet, de plus en plus d'informations sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Le Département des affaires de désarmement a introduit sur son site web de nouveaux éléments, dont des liens vers des établissements d'enseignement, des organismes publics, des ONG et d'autres organes qui mènent des activités d'éducation. Voir le site <http://disarmament2.un.org/DNPE.nsf>

Le Centre d'études sur la non-prolifération (CNS), qui lutte contre la prolifération des armes de destruction massive en formant la prochaine génération de spécialistes et en sensibilisant l'opinion mondiale au problème que posent ces armes, a mis au point une série de programmes d'éducation à la non-prolifération et au désarmement. Celui consacré au TNP, notamment, a été conçu pour éduquer et informer sur le Traité au moyen de textes interactifs et de présentations multimédias (frises chronologiques, cartes et nombreux liens). Ce programme, qui permet d'apprendre à son rythme, est accessible à tous par le web. Outre le programme relatif au TNP, créé en 2002 et récemment actualisé compte tenu des récentes évolutions de la non-prolifération, le CNS a mis au point des programmes consacrés à la guerre chimique, à la guerre biologique et au terrorisme radiologique. Voir le site [http://www.nti.org/h\\_learnmore/h3\\_tutorial.html](http://www.nti.org/h_learnmore/h3_tutorial.html)

Le Centre d'études sur la non-prolifération du Monterey Institute a également produit d'autres guides pédagogiques dans le cadre de son Critical Issues Forum (CIF). Le CIF s'emploie à sensibiliser l'opinion aux questions de désarmement et de non-prolifération et à former la prochaine génération de spécialistes. Il vise à mobiliser les lycéens et enseignants du secondaire sur les questions de prolifération et de contrôle des armes de destruction massive. Voir le site [www.criticalissuesforum.org](http://www.criticalissuesforum.org)

Pour tout complément d'information sur l'étude de l'ONU (document A/57/124) et sur les résolutions de l'Assemblée générale (GA 57/60, nov. 2002 et GA 59/93, nov. 2004) relatives à l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, voir le site web du Département des affaires de désarmement à l'adresse <http://disarmament2.un.org/education>

les gouvernements, les organisations internationales, les établissements d'enseignement et la société civile. Une telle coalition, nous l'espérons, trouvera son expression à la Conférence d'examen de 2005, qui sera l'occasion de démontrer que même les diplomates sont sensibles à cette question.

---

*Masako Toki (masako.toki@miis.edu) est membre du Programme d'éducation à la non-prolifération au Centre d'études sur la non-prolifération (CNS) du Monterey Institute of International Studies. William Potter (wpotter@miis.edu) enseigne au Monterey Institute et dirige le CNS. Le document de travail qu'il avait rédigé en janvier 2000 pour le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement a servi de base à l'étude sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération réalisée par l'ONU.*